

# POINTS CLES POUR ABORDER LES MARCHES AGROALIMENTAIRES SAOUDIEN ET EMIRATI



wagralim  
APPETITE FOR INNOVATION

## SOMMAIRE

### 1. Règlementation globale

- 1.1 L'Union Européenne
- 1.2 Arabie Saoudite
- 1.3 Emirats Arabes Unis

### 2. Arabie Saoudite - Emirats Arabes Unis : similitudes et différences

- 2.1 Similitudes
  - Produits interdits
  - Additifs
  - Produits bio
  - OGM
  - Emballages
- 2.2 Différences
  - Produits interdits
  - Additifs
  - Etiquetage
  - Emballage
  - Autres réglementations

# Règlementation globale

## 1.) L'Union Européenne

### Situation actuelle :

Les dispositions d'étiquetage sont basées sur les réglementations européennes ainsi que des spécifications locales.

Ainsi l'étiquette schématiquement devra comporter les mentions suivantes au minimum :

- la dénomination des denrées alimentaires ;
- la liste des ingrédients ;
- les matières et produits qui causent des allergies et des intolérances (ceux-ci sont communiqués dans l'annexe II du règlement (UE) nr 1169/2011
- la quantité de certains ingrédients ou catégories d'ingrédients ;
- la date de durabilité minimale ou, dans le cas de denrées alimentaires très périssables microbiologiquement, la date limite de consommation ;
- les conditions particulières de conservation et d'utilisation ;
- le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'exploitant responsable de l'information alimentaire au sein d'une entreprise de denrées alimentaires;
- un mode d'emploi au cas où son omission ne permettrait pas de faire un usage approprié de la denrée alimentaire ;
- le titre alcoométrique volumique acquis pour les boissons titrant plus de 1,2 % d'alcool en volume ;
- la quantité nette ;
- le lieu d'origine ou le lieu de provenance (en accord avec les cas prévus par le règlement 1169/2011) ;
- la communication de la valeur nutritionnelle (à partir du 13 décembre 2016)

## Règlementation globale

### 1.) L'Union Européenne



# Règlementation globale

## 2.) L'Arabie Saoudite

### Situation actuelle :

L'Arabie Saoudite est un membre important du Moyen Orient et de la zone de coopération GCC (Gulf Cooperation Council).

Le GCC comprend six membres qui sont : Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Koweït, Bahreïn, Oman et Qatar.

L'Arabie Saoudite possède son agence de contrôle de la sécurité alimentaire SFDA (Saudi Food and Drug Administration).

Elle est également membre du GSO (Gulf Standardization Organization) dont le siège est en Arabie Saoudite à Riyadh.

Tout comme nous, l'Arabie Saoudite respecte des exigences communes aux membres du GCC mais également possède ces spécificités.

# Règlementation globale

## 2.) L'Arabie Saoudite

Tous les aliments, boissons et produits agricoles comestibles sont tenus de se conformer aux réglementations et aux normes établies par la SFDA, ou le GSO, et comprennent les ingrédients alimentaires et les aliments transformés pour animaux.

Deux «secteurs» de la SFDA (alimentation et opérations) affectent le commerce des produits alimentaires.

- Le secteur alimentaire est principalement responsable de la publication des réglementations et des normes en matière d'alimentation humaine et animale;
- Le secteur des opérations est chargé d'inspecter les produits alimentaires et les aliments pour animaux importés et produits dans le pays pour vérifier leur conformité aux réglementations et normes existantes de la SFDA ou du GSO.

# Règlementation globale

## 2.) L'Arabie Saoudite

Le secteur alimentaire de la SFDA comprend plusieurs départements, notamment l'évaluation des risques et les normes relatives aux denrées alimentaires et aux aliments pour animaux. Les principales tâches du secteur des opérations sont:

1. Évaluer et enregistrer les denrées alimentaires et les aliments pour animaux importés sur le portail E-Service de SFDA,
2. Inspecter les denrées alimentaires et les aliments pour animaux importés aux points d'entrée saoudiens,
3. Enregistrer et inspecter les installations étrangères qui exportent des fruits de mer, du bétail et de la viande de volaille vers l'Arabie saoudite,
4. Délivrer des certificats sanitaires pour les exportations de produits alimentaires,
5. Inspectez les usines locales d'aliments et d'aliments pour animaux.

# Règlementation globale

## 2.) L'Arabie Saoudite

Le GSO a pour rôle principal de créer un ensemble commun de réglementations et de normes.

Le Comité des normes alimentaires (FSC) du GSO est chargé de rédiger tous les nouveaux règlements et normes alimentaires et de mettre à jour les normes existantes.

Le président du FSC tourne entre les États membres. Tous les projets de normes sont soumis pour examen et approbation au Conseil d'administration du GSO, qui est composé des ministres responsables de la normalisation dans chaque État membre. Ils se réunissent deux fois par an pour délibérer sur les normes et autres questions connexes.

Les projets de règlements et de normes du GSO sont notifiés à l'OMC par les sept pays membres, et ils sont ouverts aux commentaires du public pendant soixante jours. Une fois qu'une nouvelle norme est approuvée par le BOD, elle est mise en œuvre dans chaque État membre, et dans la plupart des cas après une période de grâce de six mois à compter de la date d'approbation.

Dans la pratique, les pays du CCG diffèrent en ce qui concerne le calendrier de mise en œuvre et l'application des nouveaux règlements techniques GSO. Le GSO publie deux types de documents officiels régissant les produits alimentaires et agricoles:

1. **Règlements techniques du GSO**: Tous les règlements techniques sont approuvés à l'unanimité par tous les pays membres pour remplacer les normes nationales existantes. **La mise en œuvre est obligatoire dans tous les comtés membres.**
2. **Normes GSO**: Les normes GSO sont adoptées à la majorité des voix des États membres et leur **mise en œuvre est volontaire dans tous les pays membres.**

# Règlementation globale

## 2.) L'Arabie Saoudite

Les normes GSO sont généralement basées sur les **règlements du Codex Alimentarius** et **dans une certaine mesure sur les normes européennes et américaines**, mais sont modifiées pour refléter les conditions religieuses, culturelles et climatiques locales.

Le GSO adopte souvent les normes existantes des pays membres après les avoir mises à jour et s'être assuré qu'elles sont conformes aux directives du Codex Alimentarius et / ou aux normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

Le Conseil ministériel du GSO a autorisé le GSO à adopter des normes internationales dans leur langue d'origine pour accélérer le développement et augmenter le nombre total de normes du Golfe. À ce titre, le GSO a adopté plusieurs règlements et normes techniques ISO et Codex.

**L'Arabie saoudite met en œuvre les réglementations et les normes GSO si elles sont mises à jour plus récemment par rapport aux réglementations SFDA existantes.**

# Règlementation globale

## 2.) L'Arabie Saoudite



**بسكويت بالكاكاو مع حشوة بطعم الفانيليا (29%). المكونات:** دقيق القمح، سكر، زيوت نباتية غير مهدرجة (نخيل)، مسحوق كاكاو منزوع الدسم، شراب جلوكوز، مواد رافعة (بيكربونات الصوديوم والأمونيوم)، ملح، مستحلب (ليسيتين الصويا)، نكهة صناعية (فانيلين).  
**يحتوي على قمح، جلوتين، صويا. قد يحتوي على الحليب.**

**COCOA BISCUIT WITH VANILLA FLAVOR FILLING (29%). INGREDIENTS:** Wheat flour (Gluten), Sugar, Non-hydrogenated vegetable oils (Palm fruit), Fat-reduced cocoa powder, Glucose syrup, Raising agents (Sodium and ammonium bicarbonates), Salt, Emulsifier (Soya lecithin), Vanillin flavouring.  
**CONTAINS: WHEAT, GLUTEN, SOYA. MAY CONTAIN MILK.**

**BISCUITS CACAOTÉS FOURRÉS GOÛT VANILLE (29%). INGRÉDIENTS:** Farine de blé (Gluten), Sucre, Huiles végétales non-hydrogénée (Fruit de palme), Cacao maigre en poudre, Sirop de glucose, Poudre à lever (Bicarbonate de sodium et d'ammonium), Sel, Émulsifiant (Lécithine de soja), Arôme vanilline.  
**CONTIENT: BLÉ, GLUTEN, SOJA. PEUT CONTENIR DE LAIT.**

Typical Nutrition Information Informations Nutritionnelles	Per 100 g لكل 100 جم	Per 19 g لكل 19 جم	*GDA % per serving 19 g	معلومات غذائية
Energy   Valeur Energetique (kJ)	2015	383		طاقة (الكالوري)
(kcal)	480	91	5%	(تكالوري)
Protein   Protéines (g)	5.1	1.0	2%	بروتين (جم)
Carbohydrate   Glucides (g)	69	13	5%	كربوهيدرات (جم)
of which total sugars (and sucrose) منها سكريات (وجوز)	41	7.8	9%	(جم)
Total Fat   Lipides (g)	19	3.6	5%	دهون (جم)
of which saturated fat   acid saturated (جم)	8.7	1.7	9%	مضبوطة (جم)
Dietary Fibre   Fibres* (g)	2.4	0.5	2%	الياف (جم)
Total Sodium (mg)	550	100	4%	صوديوم (جم)

\*As calculated  
1 serving = 2 biscuits  
ready to eat

\* Reference intake of an average adult (8400 kJ / 2000 kcal).  
كمية الاستهلاك للشخص متوسط العمر (8400 كج / 2000 كالوري)  
\* Apport de référence pour un adulte-type (8400 kJ / 2000 kcal).

Made in Kingdom of Bahrain/  
Fabriqué au Royaume de Bahreïn  
Manufactured by: Mondelez Bahrain Biscuits W.L.L.  
Bahrain International Investment Park, Al Hidd,  
P.O. Box. No 50042, Kingdom of Bahrain.  
CR: (92068-1).

صنع في مملكة البحرين  
تم التصنيع بواسطة: مونديلز بحرين بسكوتس ذ.م.م.  
منطقة البحرين العالمية للاستثمار  
الحد ص.ب. رقم 50042، مملكة البحرين.  
(92068-1) CR

Consumer services: UAE 8000 2000 057,  
KSA 800 820 9118, Oman 800 77 231,  
Bahrain 8000 6022, Qatar 00 800100209  
Email: consumer@mdlz.com

Consumer services: RSA 0800 1  
Email: consumersa@mdlz.com

383  
91

3053383

يُحفظ في مكان بارد وجاف  
STORE IN A COOL, DRY PL

# Règlementation globale

## 3.) Les Emirats Arabes Unis

### Situation actuelle :

Les Emirats Arabes Unis sont une fédération de 7 émirats : Abu Dhabi, Dubai, Sharjah, Ajman, Umm al-Quwain, Ras al-Khaimah, and Fujairah.

Aux Émirats arabes unis, plusieurs ministères et municipalités partagent la compétence d'assurer la sécurité sanitaire des aliments et de réglementer les importations de produits agricoles.

- **Au niveau fédéral**, le ministère du Changement climatique et de l'Environnement (MOCCA), l'Autorité de normalisation et de métrologie des Émirats (ESMA) et le ministère de la Santé (MOH) contrôlent les lois et les normes relatives aux produits alimentaires dans le pays.
- **Les municipalités locales** de chaque émirat servent d'administrateurs de la réglementation alimentaire fédérale, s'assurant que tous les produits importés et produits localement sont conformes aux lois nationales.

Les Emirats sont également membres du GSO.

# Règlementation globale

## 3.) Les Emirats Arabes Unis

- **Le MOCCA** est responsable de l'établissement et de l'application des réglementations et des lois en matière de sécurité alimentaire sur la base des recommandations du GSO ainsi que du Comité national de la sécurité alimentaire des EAU (NFSC) pour les questions liées aux aliments et du Comité vétérinaire (CV) pour les sujets de viande et de volaille. Le MOCCA régit les questions de quarantaine vétérinaire et végétale pour l'agriculture nationale et gère les réglementations d'importation d'animaux vivants, de produits agricoles bruts, de plantes, de semences et de la pêche.
- **L'ESMA** travaille en coopération avec d'autres membres du GSO pour élaborer des normes et des règlements techniques au sein du CCG, y compris pour les produits alimentaires. L'ESMA est le point national de notification et d'information des EAU pour les questions relatives aux obstacles techniques au commerce (OTC).
- **Les municipalités des EAU** sont les principaux organismes qui supervisent le processus d'importation des produits agricoles, y compris l'inspection au port, les tests, l'approbation des étiquettes et la mainlevée des expéditions.

Elles jouent un rôle important dans l'interprétation des lois et réglementations fédérales des EAU et ont la capacité de demander aux autorités fédérales de reconsidérer, de reporter ou d'annuler un règlement sous certaines conditions. Les représentants des municipalités des EAU se réunissent régulièrement pour discuter et coordonner les questions d'intérêt mutuel.



## Arabie Saoudite – Emirats Arabes Unis : similitudes et différences

### 1.) Les similitudes

#### A. Produits interdits

La principale similitude sur les produits interdits est le respect des normes Hallal.

Attention il existe une norme précise pour le Hallal :

- GSO 2055-1:2015 “Halal products - Part one: General Requirements for Halal Food”
- GSO 2055-2:2015 “Halal products - Part two: General Requirements for Halal Certification Bodies”
- GSO 2055-3:2015 “Halal products - Part three: General Requirements for Halal accreditation bodies accrediting halal certification bodies”

## Arabie Saoudite – Emirats Arabes Unis : similitudes et différences

### 1.) Les similitudes

#### A. Produits interdits

##### 1.) respect des normes Hallal.

Attention il existe une norme précise pour le Hallal :

- GSO 2055-1:2015 “Halal products - Part one: General Requirements for Halal Food”
- GSO 2055-2:2015 “Halal products - Part two: General Requirements for Halal Certification Bodies”
- GSO 2055-3:2015 “Halal products - Part three: General Requirements for Halal accreditation bodies accrediting halal certification bodies”

Species	Non-Halal
Animals	The animals that may not be slaughtered according to Islamic Rules, the slaughtered animals of polytheists, irreligious, seculars, atheists, Magis, apostates and other disbelievers other than Christians and Jews, dead animals, suffocated animals, fatally beaten animals ( <i>Mawqouza</i> ), falling animals ( <i>Motaradiah</i> ), butted animals ( <i>Nateehah</i> ), animals eaten by beast of prey and animals on whose slaughtering the name of Allah is not mentioned, the animals slaughtered on idols, the animals slaughtered not in approach of Allah, or the animals contaminated with prohibited animals of harm, if eaten. Pigs, domestic donkeys, mules, elephants, monkeys, dogs, foxes, cats and the like. Predators such as fanged beasts of prey and the like such as lions, cheetahs, bears, except for hyenas. Birds of prey with sharp claws used for attacking and the like such as eagles, falcons, hawks, sparrows, peregrines, kites and owls. Rodents, reptiles, pests and the like such as mice, rats, centipedes, serpents, snakes, monitors, lizards, geckos, chameleons, hedgehogs, martins, bats, squirrels, polecats, moles and Coleoptera (except for dabb lizards and jerboas) Scorpions and all types of insects, worms and animals prohibited to be killed by Rules and the like such as ants, bees, woodpeckers and hoopoes, except for locusts and unavoidable bee parts falling in honey. Odious creatures and the like such as shells, larva and other similar animals. Animals fed with unclean items, unless they are confined and fed with permissible feeding according to Islamic Rules for at least three days.
Aquatic	Toxicant or harmful species, unless toxicant or harmful substances are removed during preparation.
Plantation:	Plants, their products and their toxicant, harmful or narcotic derivatives, unless toxicant or harmful substances are removed during preparation.
Beverages:	Intoxicating beverages or those containing alcohols, narcotic, calming, toxicant or harmful substances.
GMF:	All foods produced by genetic modification from a prohibited specie or more than one species, of them one specie is prohibited.
Blood and Blood Derivatives from a Human or Animal Origin:	Blood and all its derivatives are prohibited and all body liquids from a human or animal origin such as vomiting and urine.
Food Additives:	All toxicant, harmful or calming food additives, products and their products and derivatives or derived from non-Halal materials.
Enzymes:	All enzymes derived from non-Halal sources.
Microorganisms:	All microorganisms such as germs, fungi, toxicant and harmful yeast produced on non-Halal environments or using non-Halal ingredients.

# Arabie Saoudite – Emirats Arabes Unis : similitudes et différences

## 1.) Les similitudes

### A. Produits interdits

#### 2.) Composants interdits

##### a) Additifs alimentaires :

Tous les additifs alimentaires contenant ou fabriqués à partir de produits de porc ou d'alcool éthanolique qui ne sont pas issus de la fermentation naturelle ou utilisés comme solvant pour les additifs exclusivement dans certaines proportions.

- E104 Quinoline yellow (yellow no.1)
- E105 fast yellow A B
- E107 Yellow G 2 (Food Yellow 5)
- E123 Amaranth (C.1. 16185 FD and C Red 2)
- E124 Ponceau 4 R (Red 2) (Cl.16255)
- E127 Erythrosine (FD & C Red 3) (C.I.45430)
- E131 Patent Blue V (C.I.42051)
- E142 Green S (Acid Brilliant Green, Food Green S, Lissamine Green, C.44090)
- E924 Potassium Bromate (Bread products)
- E952 Cyclamate
- E1510 Ethanol (alcohol)

## Arabie Saoudite – Emirats Arabes Unis : similitudes et différences

### 1.) Les similitudes

#### A. Produits interdits

#### 2.) Composants interdits

Plusieurs produits sont totalement interdits dans les aliments :

- le porc, la viande de porc et produits dérivés,
- les aliments obtenus à partir de sang animal,
- le carbonate de sodium,
- l'alcool

A aujourd'hui les produits provenant d'Israël. (ceci serait en évolution).

La noix de muscade et ces dérivés sont aussi interdits.

Certaines viandes peuvent être aussi interdites si elles sont suspectées d'être porteuses de maladies.

## Arabie Saoudite – Emirats Arabes Unis : similitudes et différences

### 1.) Les similitudes

#### B. ADDITIFS

- Les additifs sont gérés par des listes d'additifs autorisées.
- Les additifs doivent être conformes aux dispositions hallal.
- Les 2 pays font référence au Codex ou normes internationales si les additifs utilisés ne sont pas dans les listes pré établies.

Les édulcorants sont également régis par les mêmes normes :

- GSO 995:2015 Sweeteners Permitted In Food
- GSO 840:1997 methods for determination of sweeteners permitted for use in food products - part 1

# Arabie Saoudite – Emirats Arabes Unis : similitudes et différences

## 1.) Les similitudes

### C. PRODUITS BIO

Les 2 pays appliquent la même norme sur « maximum limits of pesticides residues and contaminants in organic food» via la GSO 2532:2016.

Également, ils appliquent communément la GSO 2374:2014 Guidelines for the Production, Processing, Labelling and Marketing of Organically Produced Foods.

### D. OGM

Comme précédemment, la GSO 2141:2011 General Requirements for Genetically Modified Unprocessed Agricaltral Products s'applique pour les 2 pays.

### E. Emballage

Au niveau de l'emballage il a y aussi des points de convergences :

- GSO 2231 :2012 General Requirements for the materials intended to come into contact with food
- GSO 2515:2016 Food packages made of aluminum foil

## Arabie Saoudite – Emirats Arabes Unis : similitudes et différences

### 2.) Les différences

#### A. Les produits interdits

##### ➤ Alcool

Ici il y a une différence notable entre les 2 pays.

- L'importation et la vente d'alcool ne sont autorisées que par l'intermédiaire d'établissements agréés par les EAU.
- En Arabie Saoudite ce type de produits n'est pas du tout autorisé.

#### B. Les additifs

2 normes distinctes :

ARABIE SAOUDITE	EMIRATS ARABES UNIS
<p><b>SFDA.FD 2500/2019</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Basé sur une liste autorisée.</li> <li>• Possibilité d'ajouter des additifs mais qui sont approuvés par le comité mixte FAO / OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) et qui ont déjà des limites de dose journalière acceptable. A réaliser par l'importateur sur place.</li> </ul>	<p><b>UAE.S 192:2019</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Basé sur le Codex Alimentarius ou normes UE.</li> <li>• Possibilité d'ajouter des additifs par autorisation des autorités compétentes sur la base d'une justification scientifique et législative soumise par un pétitionnaire. Elle est rarement utilisée en raison d'un processus long et indéterminé.</li> </ul>

# Arabie Saoudite – Emirats Arabes Unis : similitudes et différences

## 2.) Les différences

Toujours dans les additifs, sur les arômes, également 2 normes différentes :

- SFDA.FD 707 flavourings permitted for use in foodstuffs
- UAE.S GSO 707 :1997 flavourings permitted for use in foodstuffs

Également dans les contaminants des divergences existent :

ARABIE SAOUDITE	EMIRATS ARABES UNIS
SFDA.FD 382/2018 maximum limits of pesticide residues In agricultural and food products	UAE.S MRL 1/2019 “Maximum Residue Limits for Pesticides in Agricultural and Food Products”
SFDA.FD 2481:2019 Maximum Residues Limits (Mrls) of Veterinary Drugs In Food	UAE.S GSO 2481:2015 “The Maximum Residue Limits for Veterinary Drugs in Foods”
SFDA.FD/ CAC 193 :2018 General Standard for contaminants & toxins in food	UAE.S CAC 193 :2013 General Standard for Contaminants and Toxins in Food and Feed
--	UAE.S GSO 841 :1997 Maximum Limits Of Mycotoxins Permitted In Foods And Animal Feeds - Aflatoxins
SFDA.FD/GSO 1016:2015 Microbiological Criteria for Foodstuffs	UAE.S 1016 : 2017 Microbiological criteria for food stuffs

## Arabie Saoudite – Emirats Arabes Unis : similitudes et différences

### 2.) Les différences

Toujours dans les additifs, sur les arômes, également 2 normes différentes :

- SFDA.FD 707 flavourings permitted for use in foodstuffs
- UAE.S GSO 707 :1997 flavourings permitted for use in foodstuffs

### C. Etiquetage

ARABIE SAOUDITE	EMIRATS ARABES UNIS
SFDA.FD/GSO 9:2013 “Labeling of prepackaged food stuffs”	UAE.S GSO 9:2019 “Labeling of Prepackaged Food Stuffs”
SFDA.FD 2333:2019 Requirements for Health and Nutrition Claims	UAE.S GSO 2333:2019 “Permitted Health and Nutrition Claims Made on Food and Conditions of Use”
SFDA.FD 150-1:2018 “Expiration Dates for Food Products - Part 1: Mandatory Expiration Dates” SFDA.FD/GSO 150-2:2013 “Expiration Dates for Food Products - Part 2: Voluntary Expiration Dates”	UAE.S 150-1:2017 “Expiration Dates for Food Products – Part 1: Mandatory Expiration Dates.” UAE.S 150-2:2017 “Expiration Dates for Food Products – Part 2: Voluntary Expiration Dates”
SFDA.FD 42:2018 Traffic light labeling	N'existe pas aux EMIRATS

## Arabie Saoudite – Emirats Arabes Unis : similitudes et différences

### 2.) Les différences

#### Etiquetage nutritionnel

Lui aussi est différent :

#### ARABIE SAOUDITE

حقائق تغذوية	
حجم الحصص في العبوة 8 حجم الحصص 3/2 كوب (55 غرام)	
الكمية لكل حصة أو 100 مل أو 100 غرام	
<b>السعرات الحرارية 230</b>	
* نسبة الاحتياج اليومي %	
9610	الدهون الكلية 8 غرام
965	دهون مشبعة 1 غرام
	دهون متحولة 0 غرام
960	كوليسترول 0 ملغرام
967	صوديوم 160 ملغرام
9613	الكربوهيدرات الكلية 37 غرام
	الألياف الغذائية 4 غرام
	سكريات كلية 12 غرام
9620	يحتوي على 10 غرام سكر مضاف
	بروتين 3 غرام
* تمل نسبة الاحتياج اليومي على المعينات في الحصة الواحدة مبنية على نظام غذائي محتوي على 2000 سعرة حرارية .	

Obtained from the SFDA regulation  
SFDA.FD 2233/2018

#### EMIRATS ARABES UNIS

Watermelon Fruit Drink شراب الفاكهة - بطيخ أحمر		
NUTRITION INFORMATION معلومات التغذية		
Typical Values per 100ml serving	لكل حصة 100 مل per 100ml serving	القيمة التموجية
Energy	90 kcal / 31 kcal	طاقة
Protein	Trace قليلة	بروتين
Carbohydrate	8 g	كربوهيدرات
(Of which sugars)	8 g	(السكريات منها)
Fat	Trace قليلة	دهون
(Of which saturates)	Trace قليلة	(المشبعة منها)
Fibre	Trace قليلة	ألياف
Sodium	10.3 mg	صوديوم
Vitamin C	13 mg (22% RDA*)	فيتامين ج
*Percentage of recommended daily allowance (RDA)		*النسبة من الكميات الموصى بها يوميا (RDA)
CHILL & SHAKE WELL BEFORE SERVING Refrigerate after opening and consume within 3 days يبرد ورج جيداً قبل التقديم يخفظ بارداً بعد فتحه مباشرة لمدة لا تزيد على 3 أيام		
BEST BEFORE END SEE ABOVE يخضع استهلاكه قبل تاريخ انتهاء الصلاحية في الأعلى		
Ingredients: Water, Fruit Juices From Concentrate (Watermelon 10.5%, Apple 1.5%, Pink Guava 0.5%), Natural Identical Watermelon Flavour, Colour (E150), Ascorbic Acid (Vitamin C). المكونات : ماء، عصير فاكهة وتركيز (بطيخ أحمر 10.5%)، تفاح (1.5%)، جوافه وروبي (0.5%)، نكهة رمان طبيعية مطابقة لون (E163)، حمض الأسكوربيك (فيتامين سي).		
Ingredients: Eau, Jus de Fruits à Base de Concentré (Pastèque 10.5%, Pomme 1.5%, Goyave Rose 0.5%), Arômes Naturels et Antioxydants, Caranté, Acide Ascorbique (Vitamine C).		

## Arabie Saoudite – Emirats Arabes Unis : similitudes et différences

### 2.) Les différences

#### D. Emballages

ARABIE SAOUDITE	EMIRATS ARABES UNIS
SFDA.FD 839:2018 FOOD PACKAGES - PART 1: GENERAL REQUIREMENTS	UAE.S GSO 839:1997 "Food Packages – Part 1: General Requirements"
SFDA.FD 1863:2018 Food packages - Part 2: Plastic package - General requirements	UAE.S GSO 1863:2013 "Food packages - Part 2: Plastic Package - General Requirements",

#### E. Autres réglementations

##### 1. En Arabie Saoudite :

Le 1er janvier 2020, la SFDA a interdit l'utilisation du sucre ajouté ou de ses sources (miel, sirop de glucose) d'arômes artificiels, d'additifs colorants et de boissons énergisantes dans les «jus frais et mélangés».

Le 1er décembre 2019, l'Autorité générale saoudienne de la Zakat et de l'impôt sur le revenu (GAZT) a commencé à percevoir une taxe sélective de 50% sur les boissons sucrées sur le marché local.

# Arabie Saoudite – Emirats Arabes Unis : similitudes et différences

## 2.) Les différences

En juin 2017, le Royaume a commencé à percevoir une taxe de 100% sur les boissons énergisantes et de 50% sur les boissons gazeuses.

SFDA.FD 2362/2018 «Exigences techniques de la production de pain» fixe le niveau maximal de sel dans le pain produit dans le pays à 1 gramme pour 100 grammes de pain produit. SFDA a déclaré que la nouvelle limite de sodium dans le pain vise à harmoniser ses législations avec les exigences de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui vise à réduire la consommation de sel utilisé dans les produits alimentaires.

SFDA.FD 59/2019 «Directives sur les limites de sel dans les produits alimentaires» fixe la limite maximale de sel dans 22 produits alimentaires transformés tels que la viande, les céréales, les grignotines et le fromage. => Norme volontaire

Le 1er janvier 2020, la SFDA a mis en œuvre son règlement numéro SFDA.FD 2483 publié en 2018 interdisant l'utilisation d'huiles partiellement hydrogénées dans tous les produits alimentaires pour des raisons de santé.

Avec l'entrée en vigueur au 1er octobre 2019 de la SFDA.FD 56/2018 «Déclaration d'allergènes sur les menus des établissements alimentaires pour la vente d'aliments hors domicile», elle oblige les établissements alimentaires à fournir des avertissements d'allergie sur les menus des aliments qu'ils servent aux clients.

Le 1er janvier 2019, SFDA a mis en œuvre son SFDA.FD 20: 2018, qui oblige les hôtels, restaurants et cafés (HORECA) à afficher des informations caloriques sur les menus des plats préparés. Selon la SFDA, il est nécessaire de sensibiliser davantage les consommateurs aux informations nutritionnelles sur les aliments qu'ils consomment afin que les consommateurs puissent prendre des décisions de consommation plus saines.

# Arabie Saoudite – Emirats Arabes Unis : similitudes et différences

## 2.) Les différences

### 2. Aux Emirats Arabes Unis

ATTENTION aux normes de qualité ECAS (Emirates Conformity Assessment Scheme) et EQM (Emirates Quality Mark)

**ECAS** = système de certification de produits réglementés. Les fournisseurs doivent enregistrer les produits et obtenir un certificat de conformité afin de vendre à l'intérieur des EAU.

Depuis 2018 cette certification est obligatoire pour le lait et les produits laitiers + les jus et boissons. => Certificat à obtenir avant la mise sur le marché des produits.

Liste des produits réglementés : les boissons énergisantes, le miel, les produits biologiques, les matériaux en contact avec les aliments, les jus et les produits laitiers.

**EQM** = marque de qualité approuvée délivrée pour un produit qui peut démontrer la conformité aux règlements techniques et aux normes des EAU.

Le processus d'obtention de la licence d'utilisation du label de qualité Emirates implique une évaluation complète du produit ainsi que du système de qualité utilisé par le fabricant lors de la production par le biais de tests et d'inspection.

Les produits réglementés comprennent les boissons énergisantes, les matériaux en contact avec les aliments, les produits biologiques, l'eau potable en bouteille, les jus et les produits laitiers.

## Arabie Saoudite – Emirats Arabes Unis : similitudes et différences

### 2.) Les différences

ECAS



EQM



Comment obtenir cette certification?

- Soit en direct auprès de l'ESMA sur le lien suivant : <https://www.esma.gov.ae/en-us/Services/Pages/ECAS.aspx>
- Soit avec l'aide d'un organisme de certification ex : Intertek, TUV, ....

## Arabie Saoudite – Emirats Arabes Unis : similitudes et différences

### 3.) RESUME DES POINTS ESSENTIELS

Il est important avant toute action sur ces pays de valider les normes sur la GSO, mais aussi les spécificités par pays car comme vous avez pu le constater, chaque pays a mis au point son système de fonctionnement avec des règles communes mais aussi des règles spécifiques.

Sites à surveiller :

- ARABIE SAOUDITE : SFDA : <https://mwasfah.sfda.gov.sa/>
- EMIRATS ARABES UNIS : ESMA : <https://eservices.esma.gov.ae/#/app/purchaseStandards>
- GCC : GSO : <https://www.gso.org.sa/store/>

Contact pour toute question complémentaire :

Aurélie HURÉ

04.20.10.03.61

[ahure@advice.international](mailto:ahure@advice.international)